

Diplôme d'Université Collège de droit



Présentation

Le Collège de droit offre une formation complémentaire destinée aux étudiants de la Faculté de droit de Grenoble ayant un bon niveau en licence.

Elle propose des modules pédagogiques innovants, grâce à un effectif limité, des visites de terrain, des rencontres avec des praticiens du droit et un stage.

Culture générale, droit comparé, théorie du droit... composent ce diplôme qui constitue un véritable atout pour les étudiants.

Organisation

Admission

Conditions d'admission

Peuvent être accueillis au sein du Collège, les étudiants ayant obtenu une **moyenne générale supérieure ou égale à 12,5 sur 20** à la première session d'examen :

- du 1er semestre (intégration en L1) ;
- ou de l'année de licence précédant l'admission (intégration en début de L2 ou de L3).

L'étudiant qui aura obtenu une moyenne inférieure à 11,5 sur 20 à la première session de l'une de ses années de licence en droit sera exclu de la formation.

Candidature

Vous souhaitez candidater et vous inscrire à cette formation ?

Rendez-vous sur le site internet de la Faculté de droit, rubrique  Collège de droit.

Public cible

Le diplôme constitue une **formation sélective réservée aux étudiants inscrits en licence en droit à la Faculté de Grenoble**.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent intégrer le Collège de droit à l'issue du 1er semestre de L1, mais aussi en début de L2 ou de L3.

Et après

Poursuite d'études

Les étudiants du Collège de droit ont vocation à poursuivre leur formation en master 2. Le DU peut alors être valorisé lors des phases de sélection.

Secteur(s) d'activité(s)

Les connaissances acquises lors de cette formation permettent notamment de mieux se préparer aux différents concours qui constituent habituellement les débouchés de licence 3 et master 1 (impôts, police, greffe, IRA, concours d'avocat et magistrat...).

Les + de la formation

Le DU Collège de droit est un diplôme d'université indépendant de la licence (qui est un diplôme d'État). L'obtention du diplôme est à la fois conditionnée par :

- l'assiduité à tous les examens organisés durant l'ensemble de la formation, jusqu'à la fin du M1 ;
- la validation d'au moins 4 sessions sur 7 ;
- le déroulement effectif du stage.

Les résultats obtenus au DU n'ont pas d'incidence sur la délivrance de la licence: la réussite au DU est un «plus» pour la formation et le CV de l'étudiant, mais un échec éventuel n'affecte pas l'obtention de la licence.

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Emilie Akoun

✉ Emilie.Akoun@univ-grenoble-alpes.fr

Responsable pédagogique

Francois Viangalli

✉ francois.viangalli@univ-grenoble-alpes.fr

Responsable pédagogique

Sabine Lavorel

✉ sabine.lavorel@univ-grenoble-alpes.fr

Responsable pédagogique

Julie Arroyo

✉ julie.arroyo@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat de scolarité

Scolarité du DU Collège de droit

☎ 04 76 74 32 29

✉ droit#ducollege@univ-grenoble-alpes.fr

Établissement(s) partenaire(s)

Institut d'Administration des Entreprises de Grenoble (IAE)

🔗 <http://www.grenoble-iae.fr/>

Grenoble Ecole de Management (GEM)

🔗 <http://www.grenoble-em.com/>

Lieu(x) ville

📍 Grenoble



Campus

 Grenoble - Domaine universitaire

Programme

Spécificités du programme

La formation est constituée de 7 sessions, dont les enseignements sont regroupés hors des périodes de cours et d'examens :

- en mai ou juin, pour les sessions 1 (L1), 3 (L2), 5 (L3) et 7 (M1) ;
- en septembre, pour les sessions 2 (L2), 4 (L3) et 6 (M1).

Chaque session représente un volume global de 35 heures. À l'issue de chacune d'entre elles, un examen écrit ou oral portant sur l'ensemble des enseignements dispensés est organisé. Si plus de 4 semestres sont validés, les 4 notes les plus élevées seront alors conservées pour le calcul de la moyenne générale.

Pour être diplômés, les étudiants, quelle que soit leur année d'admission dans le Collège, sont tenus de suivre les enseignements dispensés jusqu'en première année de master. Seuls les étudiants accomplissant une année d'étude à l'étranger en M1 et inscrits à la Faculté de droit de Grenoble peuvent obtenir une dérogation à cette règle.

Modules pédagogiques :

Les enseignements dispensés dans le cadre du Collège de droit sont assurés par des enseignants-chercheurs de la Faculté de droit de Grenoble ou d'autres établissements (IAE, GEM, IEP...) ainsi que par des intervenants issus de milieux professionnels variés.

La carte de formations varie chaque année en fonction de l'actualité et des thématiques choisies. Les enseignements sont inspirés par les thématiques suivantes :

- droit comparé (conférences de professeurs étrangers invités) ;
- professions du droit (conférences, stages, visites, simulations de procès, concours de plaidoiries, etc.) ;
- actualité du droit (conférences d'actualité et actualisation des connaissances) ;
- histoire, littérature et culture juridiques (questions juridiques envisagées dans une perspective historique, découverte des grands auteurs et des grandes œuvres juridiques) ;
- droit et société (droit et art, droit et sport, droit et santé, droit et territoire, droit et politique, droit, etc.) ;
- méthodes et transversalité du droit (techniques avancées de recherche documentaire, raisonnement juridique et maximes d'interprétation, sociologie de la famille, conférences pluridisciplinaires sur la preuve, la responsabilité, les clauses contractuelles, droit de la presse, etc.) ;
- connaissance de l'entreprise et développement personnel (en partenariat avec l'Institut d'administration des entreprises et Grenoble école de management).